



INSERTION DES ANNONCES LEGALES - TARIFS 2012

Conformément à l'arrêté du 17 novembre 2011 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la direction de l'information légale et administrative paru au *Journal officiel* du 19 novembre 2011.

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (BALO)

TYPE D'ANNONCES	LIGNES (72 caractères)	TARIFS (en euros)
Toute publication en application des textes législatifs ou réglementaires	1	3,52
Forfaits images :		
– Formule mathématique	5	17,60
– Histogramme ou camembert	15	52,80
– Organigramme	30	105,60

Tarif non assujéti à la TVA